



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

### INFORMATION ÉLECTIONS ADMINISTRATEURS

Sur les douze sièges à pourvoir par élection en Assemblée Générale conformément à l'article 13-3 des statuts, **sept sont arrivés à échéance en 2021.**

Administrateurs concernés :

Claude Bonnin, Jean Brolly, Philippe Dolfi, Gilles Fuchs, Florence Guerlain,  
Philippe Lhotte, Michel Poitevin.

**L'Assemblée Générale ADIAF du 9 septembre 2021 devra donc élire 7 administrateurs pour un mandat de 4 ans.**

Conformément à l'article 13-3 des statuts, les candidats souhaitant se présenter à cette élection en vue de se faire élire ou réélire doivent présenter leur candidature :

- **par mail** à l'adresse : [adiaf@adiaf.com](mailto:adiaf@adiaf.com)
- **par lettre simple** adressée à l'ADIAF à l'attention du Président, 23 Quai Voltaire, 75007 Paris

Et ce, au plus tard 10 jours avant l'Assemblée électorale, soit **avant le lundi 30 août 2021, 18H.**

Le Secrétaire Général enverra un accusé de réception à chaque candidat.

La liste des candidats sera adressée à l'ensemble des membres de l'association au plus tard **le 6 septembre 2021.**

#### IMPORTANT

- Les candidats devront **se présenter devant les membres** présents à l'Assemblée Générale avant le vote.
- **Pour être éligibles, les candidats doivent être à jour de leurs cotisations le 30 août 2021**, jour de la date limite de dépôt des candidatures.
- Seuls les membres à jour de leur cotisation pourront voter.

Rappel de l'article 10 des statuts :

*Le vote par procuration est autorisé, mais nul ne peut détenir plus de deux (2) pouvoirs.*

*Les pouvoirs en blanc sont attribués au Président, sans limite quant au nombre de pouvoirs.*

*Le vote par correspondance est interdit.*